

• (9.40 p.m.)

Un ministre emploie un étudiant pour lire les journaux et lui rapporter les actions de ses collègues et du gouvernement. Est-ce une façon de conduire les affaires de l'État? A la place de ce ministre, j'aurais démissionné depuis longtemps. Je reviens à l'une de mes appréhensions les plus graves concernant la tendance à retenir ou à cacher l'information. Nous éprouvons, par exemple, des soupçons sur les initiatives du gouvernement à propos du programme d'austérité. Certes, il y a environ un an, le ministre de la Défense nationale (M. Cadieux) et d'autres nous ont dit qu'il y aurait des congédiements massifs d'employés civils dans le ministère de la Défense nationale, probablement jusqu'à 5,000.

Je vous le dis, monsieur l'Orateur, non seulement à l'égard des employés civils, mais pour toutes les questions qui intéressent ceux qui ont une femme et des enfants et qui vivent sous la menace, l'appréhension ou le pressentiment qu'un jour quelqu'un pourra leur dire, et je ne dis pas qu'on le leur dira nécessairement: «Nos excuses, mais nous n'avons plus besoin de vos services», il incombe au gouvernement de prendre parti, d'assumer ses responsabilités et d'étaler ses projets au vu et au su non seulement de la Chambre— nous sommes prêts à être relégués au second plan—mais des corps intermédiaires touchés, des villes et des municipalités.

Monsieur l'Orateur, j'appuie la motion. Le député de Halifax l'a proposée avec le plus grand sérieux. On ne l'a pas présentée à la légère. La question a été soulevée à une réunion de notre caucus qui, soit dit en passant, est un forum où chacun peut s'exprimer librement, sans contraintes et sans entraves. La motion est sérieuse et je demande au gouvernement et à son arrière-ban de la prendre au sérieux.

M. l'Orateur: Comme il est 9 h 45, je dois, en vertu du paragraphe (9) de l'article 58 du Règlement, interrompre les délibérations et mettre immédiatement aux voix toute question nécessaire à l'expédition des affaires relatives à la motion dont la Chambre est maintenant saisie. Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur: Qu'on appelle les députés.

[M. Forrestall.]

(La motion de l'honorable M. Stanfield, mise aux voix, est rejetée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.

Alexander
Alkenbrack
Baldwin
Barnett
Bell
Benjamin
Bigg
Broadbent
Burton
Cadieu (Meadow Lake)
Carter
Code
Comeau
Crouse
Danforth
Dinsdale
Dionne
Dumont
Forrestall
Gauthier
Gilbert
Gleave
Godin
Grills
Gundlock
Hales
Hees
Horner
Howe
Knowles (Winnipeg-
Nord-Centre)
Knowles (Norfolk-
Haldimand)
Korchinski
Lambert (Edmonton-
Ouest)
Lewis
Lundrigan
MacEwan

MM.

MacInnis (Cape Breton-
East Richmond)
MacLean
MacRae
McCleave
McCutcheon
McGrath
McIntosh
McKinley
Mather
Mazankowski
Monteith
Moore
Muir (Cape Breton-
The Sydneys)
Muir (Lisgar)
Nesbitt
Nowlan
Orlikow
Paproski
Peddle
Peters
Ritchie
Rodrigue
Rondeau
Saltsman
Schumacher
Scott
Skoberg
Southam
Stanfield
Stewart (Marquette)
Thomas (Moncton)
Thomson (Battleford-
Kindersley)
Valade
Winch
Woolliams—71.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.

Allmand
Anderson
Andras
Badanai
Barrett
Basford
Béchar
Beer
Benson
Blouin
Borrie
Breau
Brown
Buchanan
Caccia
Cafik
Chappell
Chrétien
Clermont
Comtois
Corbin
Côté (Richelieu)
Crossman

MM.

Cullen
Cyr
Davis
Deachman
Deakon
Douglas (Assiniboia)
Drury
Duquet
Énard
Forget
Foster
Francis
Gendron
Gibson
Gillespie
Goode
Goyer
Gray
Greene
Groos
Guay
(St-Boniface)
Guilbault